



INFORMATION FINANCIERE DU 1^{er} TRIMESTRE 2014 DU GROUPE EPC

Paris, le 15 mai 2014,

- Progression de 8.6% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à taux de change et périmètre constant sur les 3 premiers mois de 2014. Redressement perceptible tant en Europe que sur la zone Afrique Moyen Orient.**

En terme réel, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2014 progresse de 7 % par rapport à 2013. Il s'établit à 79.3 M€.

(Non audité)	<i>Variation</i>			
En milliers d'euros	2014	2013	<i>variation à taux de change et périmètre constants</i>	
Europe	69 305	64 594	7,3%	9,0%
Afrique et Moyen-Orient	9 969	9 478	5,2%	5,7%
TOTAL	79 274	74 072	7,0%	8,6%

L'écart entre l'évolution réelle et celle à taux de change et périmètre constant s'explique par la sortie de l'Europe Centrale (3M€ en 2013), l'entrée de Sigenci (2.2M€ en 2014) et certains écarts de change liés à la hausse de l'Euro.

2. Description générale de la situation du Groupe par secteur

Europe

L'activité a été bien orientée en Europe dans les explosifs et le Forage-Minage. L'activité est stable sur la France par rapport à 2013. L'activité des grands chantiers TGV touche à sa fin, elle est remplacée par les nouvelles carrières remportées mi-2013 chez Lafarge. L'activité export reste bien orientée sur l'Afrique. Le Royaume-Uni voit son activité progresser de 12% revenant ainsi à un niveau normal après un premier trimestre 2013 marqué par une succession d'événements défavorables. Le marché Italien a stoppé sa baisse et progresse légèrement par rapport à 2013 (+1.7%). La Suède poursuit sa progression tandis que la Norvège semble marquer le pas sur ce début d'année. Enfin l'Irlande et l'Espagne, les deux pays les plus touchés par la crise dans notre secteur renouent clairement avec la croissance ; le phénomène est amplifié en Espagne pour EPC par le démarrage de l'exploitation sur une mine (contrat remporté fin 2013).

La démolition et le désamiantage continuent leur progression. Cette activité, en intégrant Sigenci, représente 18.4 M€ sur le trimestre soit 23% de l'activité totale du groupe.

Afrique Moyen-Orient

On constate une progression modérée (+5.7%) ce trimestre sur la zone, malgré la montée en puissance de l'Arabie Saoudite et de la Côte d'Ivoire. Deux pays importants ont connu une baisse d'activité : il s'agit d'une part du Maroc (-15%) où la fin du contrat du port de Tanger impacte fortement l'activité Forage Minage, le chantier du port de Safi remporté par le groupe tardant à rentrer en production active, et d'autre part de la Guinée (-15%) où l'activité de la mine de CBG a été en retrait par rapport à 2013 et où les exportations vers le Liberia se sont nettement ralenties suite aux modifications réglementaires intervenues dans ce pays. Il faut noter en revanche les performances remarquables du Gabon (+115%) et du Sénégal (+35%) qui consolident leur position dans des marchés en croissance.

3. Principaux évènements du premier trimestre 2014

Procédures DGC

- a) Par un arrêt du 1er mars 2012, la Cour d'appel de Paris a infirmé le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 31 mai 2010 (cf. Rapports annuels 2008 à 2011) et débouté les sociétés DG Construction (DGC) et Financière Constructeam (FC) de l'ensemble de leurs demandes à l'encontre d'EPC, en les condamnant à lui payer 20.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile et les dépens.

Le 12 février 2013, la Cour de cassation a cassé cet arrêt seulement en ce qu'il a déclaré les demandes de DGC et FC mal fondées sur le plan délictuel, et renvoyé les parties, sur ce point seulement, devant la Cour d'appel de Versailles.

Par un arrêt du 8 avril 2014, la Cour d'appel de Versailles a confirmé le jugement en ce qu'il avait retenu une faute d'EPC, écarté sa mauvaise foi et l'avait condamnée à payer 100.000€ de dommages-intérêts à FC. Elle a infirmé le jugement pour le surplus en

condamnant EPC à payer 400.000€ de dommages-intérêts au liquidateur judiciaire de DGC, et 20.000€ au titre de l'article 700 à chacun des intimés.

Le 30 avril 2014, EPC a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

- b) Le 19 juin 2013, quatre ans et demi après avoir mis en demeure EPC, MM. Peccenini, Huens et Colamaria, anciens dirigeants et actionnaires de FC et DGC, l'ont assignée devant le Tribunal de commerce de Paris en paiement de 1,45M€ de dommages-intérêts. Ils soutiennent que dans le cadre de l'opération de rapprochement avec DGC envisagée en 2008, EPC leur avait promis de souscrire au capital de la société commune et de leur consentir une option de vente leur assurant une plus-value de ce montant.

Par un jugement du 23 janvier 2014, le tribunal a décidé de surseoir à statuer sur ces demandes dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles.

Compte tenu de son pourvoi à l'encontre de cet arrêt, EPC qui considère que les prétentions des demandeurs sont injustifiées, entend solliciter la prorogation du sursis.

Signature d'un important contrat dans la démolition sur un site industriel en région Parisienne

Le pôle démolition du groupe EPC a signé avec un important donneur d'ordre un contrat portant sur la démolition de 180 000 m² de bâtiments sur un site industriel. Ce chantier d'un montant de plus de 6 Millions d'Euros est d'une ampleur exceptionnelle :

- 120 000 tonnes de matériaux inertes dont 12000 tonnes à concasser pour être réutilisés en remblais sur site,
- 12 000 tonnes de ferraille,
- 65 000 m² de revêtements bitumineux amiantés,
- 3 000 tonnes de DIB (Déchets Industriels Banals)
- 1 400 jours de travail pour les pelles

Cette commande est également intéressante d'un point de vue technique. Cela va nécessiter en particulier de mettre en œuvre à grande échelle, le savoir-faire du pôle démolition EPC dans le désamiantage.

Toutes les sociétés du pôle (PRODEMO, OCCAMAT et ATD pour la démolition, OCCAMIANTE et SIGENCI pour le désamiantage, 2B RECYCLAGE pour le traitement des déchets) participent à la réalisation de ce chantier qui va se dérouler tout au long de l'année 2014 pour se terminer au premier trimestre 2015.

4. Evolution prévisible pour le trimestre à venir

Le premier trimestre 2014 a confirmé l'évolution positive du marché Européen dans les explosifs et le forage minage. Les chiffres d'activité sont conformes voire supérieurs aux attentes dans la grande majorité des pays. Les importants efforts de restructuration réalisés en France, au Royaume-Uni et en Italie se sont révélés adaptés à la nouvelle configuration du marché dans ces pays. Ces mesures produisent pleinement leurs effets depuis janvier.

Les carnets de commande restent bien garnis dans la démolition. Le défi consiste à bien gérer la charge de travail.

La zone Afrique Moyen-Orient devrait reprendre une progression plus soutenue à compter du deuxième trimestre.

Ces éléments conduisent le groupe EPC à envisager une amélioration significative de sa performance financière au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013.

Le Groupe EPC est l'un des pionniers en France en matière de fabrication d'explosifs.

Avec une quarantaine de filiales implantées dans une vingtaine de pays dans le monde, la société est aujourd'hui une référence dans le domaine des Explosifs, de la Démolition et du Forage – Minage